

Pour l'UD FO 37 le mot d'ordre est simple! C'est : **RETRAIT DES ORDONNANCES MACRON!** **TOUS en grève et dans la rue le 12 septembre!** **RDV 10h place le liberté à TOURS pour manifester!**

Le Bureau de l'UD FO 37
Communique :



EDITO

Par Grégoire Hamelin S.G. de l'UD FO 37



Communiqué UD FO 37 du 31 08 2017 : Ordonnances code du travail

Les ordonnances sur le Code du Travail viennent d'être publiées.

Le Bureau de l'UD qui vient de se tenir a rappelé qu'il s'inscrivait pleinement dans les dernières résolutions du CCN et de la CE confédérale de la confédération FO.

Une rencontre intersyndicale 37 a eu lieu ce mercredi avec la CGT Solidaires et la FSU.

Le Bureau de l'UD confirme pleinement ses analyses qui vous ont été présentées dans les 4 pages cet été, et son opposition à la philosophie générale de cette nouvelle Loi Travail dont les principales mesures aggravent la Loi Travail El Khomri et impacteront les salariés dans les plus petites entreprises en particulier.

Le Bureau de l'UD FO 37 qui vient de se tenir, a constaté que l'appel issu de la dernière intersyndicale départementale 37 se trouvait sur les positions de FO.

En conséquence, le Bureau de l'UD FO 37 a décidé de le signer et donc d'appeler à la grève et à la manifestation le 12 septembre. (place de la liberté à 10H00 à Tours)

L'appel sera rendu public mardi matin (5 septembre) après un dernier échange pour éventuels amendements entre les organisations signataires FO, CGT et Solidaires (peut-être FSU qui se réunit lundi).

Dès à présent, il nous appartient de construire la mobilisation ensemble public et privé. La Commission Administrative de l'UD FO 37 se réunit le mercredi 6 septembre nous reviendrons vers vous à cette occasion.

**RETRAIT DES ORDONNANCES MACRON
ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL!**

Alors que les commentaires sur les ordonnances du gouvernement MACRON vont bon train, l'UD FO 37 s'est clairement positionnée.

Pas la peine de tourner autour du pot, pas la peine non plus d'être grand clerc pour appréhender ce que seront les ordonnances MACRON pour les salariés du privé et du public !

D'abord dire que les ordonnances à paraître s'inscrivent dans la suite de la loi EL KHOMRI dont nous demandons l'abrogation, que le vent de la réforme par ordonnances c'est « en marche » vers un néo-corporatisme avec la poursuite de la casse de toutes les conquêtes du monde salarié !

Si nous n'y mettons pas un coup d'arrêt, les ordonnances MACRON pour les salariés, ce seront entre autres reculs:

- Un code du travail par entreprise ;
- Le plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif ;
- L'institution du référendum dans l'entreprise avec son corollaire, le perpétuel chantage à l'emploi ;
- Dans le sillage de la loi Rebsamen, la fusion des instances représentatives du personnel (y compris le CHSCT) ;
- La précarité sera accentuée par le contrat



UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE
D'INDRE ET LOIRE
La Commission: 10, rue de l'Oséole, 37550 Saint-Avertin
Tel : 02-47-38-54-43 - Fax : 02-47-37-91-00
www.udfo37.org
<http://37.scca-ouvriers.org>

Grégoire HAMELIN
Secrétaire Général
Ref : GH/CB/17-131

Saint-Avertin, le 1er septembre 2017

Monsieur le Préfet d'Indre et Loire

Louis-LE FRANCK
Préfecture d'Indre et Loire
Place de la Préfecture
37000 TOURS

Objet : préavis de grève illimitée

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer que l'Union Départementale des syndicats FO d'Indre et Loire dépose un préavis de grève illimitée à compter du 11 septembre 2017 à 21H00.

Les revendications portent sur le retrait des ordonnances relatives à la modification du Code du Travail en particulier et les décisions concernant la fonction publique et les fonctionnaires, elles sont reprises dans notre appel départemental intersyndical.

Ce préavis de grève interprofessionnelle couvre tous les secteurs d'activité du secteur privé et les administrations de la fonction publique d'Etat, Territoriale et Hospitalière.

Sur Tours, une manifestation publique est prévue à 10H00 Place de la Liberté, le mardi 12 septembre 2017. La déclaration de manifestation vous sera adressée prochainement avec l'appel départemental.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations républicaines et syndicalistes.


Grégoire HAMELIN

de chantier ou d'opération et la remise en cause du contrat de travail par accord collectif (fin du CDI)

Pour l'UD FO 37, ces motifs suffisent pour localement justifier un appel à la grève avec la CGT, Solidaires et la FSU le 12 septembre, sur un texte qui reprend nos positions et revendications.

Oui, face à la poursuite de l'offensive contre les droits ouvriers, nous ne pouvons pas rester l'arme au pied. L'augmentation de la CSG remet en cause le salaire différé (suppression de la part salariale), la Sécu est menacée !

(suite au verso)



Comité général de l'UD FO 37
Présidé par Jean-Claude MAILLY
Secrétaire Général de la CGT-FORCE OUVRIERE
Vendredi 20 octobre 2017 De 8h30 à 18h00
À la Maison des Syndicats à Saint Avertin

«La Gazette Syndicale»



« Ce qui manque le plus à l'ouvrier, c'est la science de son propre malheur » Fernand Pelloutier

N°48 septembre 2017 : La lettre d'information et d'éducation syndicale de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE d'Indre et Loire

TOUS au COMITE GENERAL de L'UD FO 37 ! Assemblée générale de l'A.F.O.C. durant le comité

....Suite.... de **L'EDITO**



In extenso la Gazette diffuse la déclaration de la commission exécutive

SERVICE DE PRESSE

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE - 141, avenue du Maine - 75680 PARIS Cedex 14 - Tél.: 01 40 52 84 70 - e.mail : presse@force-ouvriere.fr

Nous savons aussi que d'autres contre-réformes sont dans les tuyaux, sur la formation, le chômage, les retraites, (par points comme le veut MEDEF et CFDT), le gel du point d'indice des fonctionnaires et la remise en cause de leurs statuts sont dans les tuyaux...

Les orientations en matière budgétaire du gouvernement MACRON PHILIPPE alertent. Ce serait 20 milliards de coupe pour financer 11 milliards d'allègements fiscaux pour les entreprises.

Décidément, la rengaine du MEDEF sur les allègements de charges et la simplification du code du travail pour créer de l'emploi est en passe de devenir le tube du gouvernement MACRON.

Et la ministre du travail déclare : « le code du travail doit sécuriser les entreprises ». « L'Entreprise : c'est le bien commun » (sic)

Défendre les Services Publics, La Sécurité Sociale, le Code du travail, les conventions et statuts collectifs, c'est défendre la République Sociale et les conquêtes du mouvement ouvrier !

Nous n'avons rien à attendre de ce gouvernement qui presse le pas pour mettre à bas notre modèle social républicain, ainsi que le syndicalisme libre et indépendant, en tentant d'installer partout le « syndicat maison », pierre angulaire du corporatisme.

Oui, nous devons défendre notre modèle social ! Oui, nous devons compter sur nos propres forces pour peser dans la situation et pour convaincre les salariés de s'organiser.

Ne pas agir aujourd'hui ce serait donner un chèque en blanc à ce gouvernement qui met fin aux contrats aidés et annonce 120 000 postes de fonctionnaires en moins.

Le bureau de l'UD FO a donc pris ses responsabilités en appelant à la grève et à la manifestation le 12 septembre, conscient que ce n'est pas la répétition de ce type journée d'action qui fera reculer patronat et gouvernement.

Localement, et nous l'avons dit à la CGT, nous sommes favorables à un mouvement carré, sur la durée, c'est-à-dire reconductible jusqu'à satisfaction de nos légitimes revendications.

Alors en avant pour la construction du rapport dans les entreprises et les administrations!

Vive le syndicalisme de revendications, vive le syndicalisme confédéré, vive le syndicalisme indépendant, vive la CGT FORCE OUVRIERE !

DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE

Les ordonnances sur le code du travail ont été rendues publiques par le gouvernement.

La commission exécutive souligne le travail réalisé par la confédération depuis trois mois en application du réformisme militant qui se traduit par l'obtention de certaines garanties et le blocage de nombreuses dispositions.

A contrario, nombre d'éléments constituent aujourd'hui une régression sociale et sont en tant que tels inacceptables, ce qui explique notamment que dans les consultations officielles et obligatoires qui seront organisées, FO votera contre, et ce d'autant qu'à la lecture des textes d'autres éléments négatifs apparaissent.

Par ailleurs la commission exécutive considère qu'il faut d'ores et déjà examiner les possibilités de recours juridiques et estime qu'il est important que les confédérations syndicales puissent échanger rapidement entre elles sur la situation.

Elle demande au Bureau Confédéral d'examiner toute initiative permettant de développer les positions FO.

Adoptée : 28 pour ; 5 contre. Paris, le 4 septembre 2017

RETRAIT des ORDONNANCES MACRON!

« La Gazette Syndicale » :

Tous au comité Général le 20 octobre 2017 à la Maison des syndicats

« Ce qui manque le plus à l'ouvrier, c'est la science de son propre malheur » Fernand Pelloutier



Photo archive de la Gazette Mars 2012 (premier numéro). Jean Claude Mailly avait répondu présent à l'invitation du SDAS FO 37.

Lors du prochain comité général « La Gazette syndicale » fêtera son cinquantième numéro, un petit bail déjà.

Dans le numéro 49, nous reviendrons sur l'importance de



la tenue du Comité Général (art 11 des statuts de l'UD FO37) dans un contexte social de plus en plus délétère.

Tous les délégués de tous les syndicats auront la parole conformément aux statuts de notre organisation et à notre pratique.

L'assemblée générale de l'AFOC se déroulera lors d'une interruption de travaux du comité Général. La présence du maximum d'adhérents AFOC est souhaitée.

P/O La Gazette Syndicale Jeando